

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le lundi 16 janvier 2023 à 19h30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac et via Facebook en direct.

Sont présents :
Mme Priscilla Lamontagne, conseillère
Mme Claire Wallot, conseillère
Mme Line Surprenant, conseillère
M. Francis Limoges, conseiller
M. Alex Brisebois-Proulx, conseiller
M. Loïc Boyer, conseiller

Sont absents :
M. Marc-André Daoust, conseiller
Mme Julie Pelletier, conseillère

Formant le quorum du conseil sous la présidence du maire François Robillard.

Sont aussi présents :
Monsieur Jacques Brisebois, directeur général par intérim
Madame Marie-Josée Russo, greffière et DGA

SUR CE :

2023-01-001

AVIS DE CONVOCATION- ADOPTION

*Il est proposé par le conseiller Francis Limoges
et résolu unanimement*

D'adopter l'avis de convocation daté du 10 janvier 2023.

ADOPTÉE

2023-01-002

{ORDRE DU JOUR- ADOPTION }

*Au début de la séance, le maire demande la lecture de l'avis de convocation pour
prendre en considération les points suivants :*

- 1. Avis de convocation- Adoption ;*
- 2. Ordre-du jour- Adoption ;*
- 3. Période d'intervention ;*
- 4. Avis de motion et présentation- Règlement 704 sur l'instauration du
programme rénovation Québec, volet maisons lézardées ;*
- 5. Période d'intervention ;*
- 6. Levée de la séance.*

En conséquence :

*Il est proposé par la conseillère Line Surprenant
et résolu unanimement*

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE

Le 16 janvier 2023

PÉRIODE D'INTERVENTION

Suivant l'adoption de l'ordre du jour, le maire demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil portant uniquement sur les sujets inscrits à l'ordre du jour.

Aucune intervention.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

RÈGLEMENT 704 SUR L'INSTAURATION DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC, VOLET MAISONS LÉZARDÉES

Le conseiller Alex Brisebois-Proulx donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance du conseil il présentera, ou fera présenter le règlement 704 sur l'instauration du programme rénovation québec, volet maisons lézardées et dépose en ce sens, le projet.

De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.

PÉRIODE D'INTERVENTION

Les sujets à discuter étant terminés, le maire demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.

Julie Lahaye, rue des Perdrix

- Y aurait-il un vote quant au règlement? Non

Mélanie Larochelle, rue André Monette

- Démarches faites avec le gouvernement avant l'adoption du règlement ?
- Qu'elle est l'entente pour Sainte-Marthe-sur-le-Lac (un pourcentage ou un montant total?) Un montant total.
- Pieuter en novembre 2021; le règlement ne vous concerne pas.

Pierre Gauthier, rue des Perdrix

- Limite du niveau de l'eau. Nappe phréatique

Julie Ménard, rue des Perdrix

- Le programme SHQ ne couvrira pas mais nous aurons possiblement un résiduel pour les autres citoyens.
- Dans combien de temps pourront-ils avoir l'argent? Quelques mois.

Facebook :

Marc Brien, rue Des Colibris

- Comment savoir si on fait partie des maisons admissibles ?
- Nous avons eu des travaux de pieutage avec permis en avril 2021. Sommes-nous admissibles? Non

La période de questions étant terminée, le maire demande la levée de la séance.

2023-01-003

LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par le conseiller Loïc Boyer
et résolu unanimement*

De lever la séance à 19 h 55.

ADOPTÉE

MAIRE

GREFFIÈRE

Le 16 janvier 2023